

Compte-rendu - Réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets

Vendredi 21 mars 2025 de 10h00 à 11h30 en visio-conférence

PRÉSENTS/ Excusés

Nb	Représentation au bureau	Nom Prénom - Fonction		Présent	Excusé	Absent
Collège 1 : Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux (13) :						
1	Président de la CLE	M. Jean-Jacques DERVIEUX	1er Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓		
4	VP de la CLE représentant le bassin versant de l'Aubance	Mme Brigitte GUGLIELMI	Conseillère Départementale de Maine-&-Loire	✓		
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Layon aval	M. Olivier VITRÉ	Maire de Saint Paul-du-Bois	✓		
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Layon amont	M. Jacques CONCHON	Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets		X	
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Louet du Petit Louet	M. François PELLETIER	Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓		
6	Membres du collège 1	Mme Odile GINESTET	Vice-Présidente du Syndicat Layon Aubance Louets		X	
		M. Yannick BENOIST	Vice-Président CA Mauges Communauté			X
		M. Luc-Jean DUGAS	Conseiller Communautaire CC Thouarsais			X
		M. Pascal LAGOGUEE	Conseiller communautaire CA du Bocage Bressuirais	✓		
		M. Eric MOUSSERION	Vice-Président CA Saumur Val de Loire		X	
		M. Marc SCHMITTER	Président CC Loire Layon Aubance		X	
	-	-				
1	Président de la structure porteuse du SAGE	M. Dominique PERDRIEU	Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓		
Collège 2 : Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (5) :						
5	Membres du collège 2	M. le Président de l'association des irrigants Sud Loire Aubance ou son représentant / M. Thierry CHAILLOU		✓		
		M. le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant / M. Bernard MERLIN		✓		
		M. le Président du Syndicat départemental de Maine-et-Loire de la propriété privée rurale ou son représentant / M. Jacques DE MAISONNEUVE		✓		
		M. le Président de l'association pour la Sauvegarde des rives du Layon Moyen et de ses affluents ou son représentant / M. Pierre BENEVILLE			X	
		M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire ou son représentant / M. Alain LAPLACE		✓		
Collège 3 : Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (4) :						
4	Membres du collège 3	Mme la Directrice régionale de l'Office Français de la Biodiversité des Pays de Loire ou son représentant / M. Laurent GUILLAUD		✓		
		M. le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant / M. Pascal BONIOU		✓		
		Mme la Directrice Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant /Mme Camille BURDIN		✓		
		M. le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant / M. Marc ANDRE			X	

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Syndicat Layon Aubance Louets :

- Mme Pascaline DELAUNAY, Animatrice SAGE-CLE,

13 membres présents sur les 21 membres que compte le bureau de la CLE.

Ce compte-rendu tient compte uniquement des échanges et compléments d'informations

supplémentaires aux supports de présentation.

Ordre du jour :

- 1) Adoption du relevé de notes de la réunion du bureau du 28/02/2025
- 2) Inventaires zones humides : Agglomération Saumur Val de Loire, présentation par Rémi Vercruysse technicien,
- 3) Avis de la CLE : SCoT Pôle Métropolitain,
- 4) Avis de la CLE : Modification de droit commun n°2 du PLU de Chemillé en Anjou,
- 5) Prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau le 04/04/2025 : validation de l'ordre du jour,
- 6) HMUC : Echange sur les études complémentaires liées à l'étude HMUC,
- 7) Questions diverses.

Accueil

Accueil par le Président de la CLE, M. DERVIEUX, lecture des membres excusés.

1. Adoption du projet de relevé de notes du bureau de la CLE du 28 février 2025

Le compte-rendu est soumis aux membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau. Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

2. Inventaires zones humides (ZH) : Agglomération Saumur Val de Loire, présentation par Rémi Vercruysse technicien rivière et biodiversité

M. VERCRUYSSSE présente l'inventaire ZH réalisé sur le territoire de Saumur Val de Loire. Il rappelle que cet inventaire était nécessaire pour mettre en conformité certains PLU.

Il indique que ces inventaires n'ont pas suscité beaucoup de remarques dans les registres communaux, les principales contributions sont venues des groupes d'acteurs locaux (GAL) du territoire.

Les ZH identifiées sur les communes du SAGE représentent 2% dans la surface du territoire. Sur les autres communes de SVL, les ZH représentent plutôt 5 % de la surface.

Cela peut s'expliquer, par le fait qu'il y a beaucoup de zones inondables avec un sol sableux, l'eau s'infiltre facilement mais ne reste pas, cela vient aussi probablement de la nature du sol. Il est rappelé que la pré localisation sur le terrain a représenté 90j de terrain, plus de 5000 sondages, 8% du territoire a été sondé, 1 sondage sur 3 a été positif. L'inventaire a été bien réalisé, malgré un faible pourcentage de surface identifié en ZH.

Une hiérarchisation de ces zones a été réalisée selon différents critères : fonction épuratoire, naturaliste, etc.

Ce travail a été réalisé collectivement lors d'une réunion technique avec l'OFB, le Forum des Marais, le SLAL. Il a été décidé de proposer des cartes présentant les fonctions de chaque ZH et non une carte unique où les intérêts ressortiraient moins.

Mme GUGLIELMI élue demande s'il y a des ZH sur des terrains cultivés ?

M.VERCRUYSSSE lui répond que oui au moins 50% des ZH identifiées sont sur des surfaces agricoles cultivées, cela reflète le plan d'occupation des sols local. Toutefois, le pourcentage



exact n'a pas été calculé.

Mme JONCHERAY en charge de ce dossier au SLAL a réalisé la compatibilité de cet inventaire avec le SAGE. Elle indique que le travail mené a respecté les attentes du SAGE :

- Phase de concertation : nombreuses réunions, cela est très positif.
- Phase de délimitation : pré localisation menée par le bureau d'études via les données cartographiques et autres, complétée par les GAL, il y a eu un effort de prospection important.
- Phase de caractérisation : la nomenclature choisie a respectée celle proposée dans le cahier des charges du SAGE. Base de données GWERN réalisée, il s'agit de la saisie des données dans un logiciel spécialisé qui permet d'avoir la même structuration de données sur l'ensemble d'un territoire et ainsi de faciliter leur exploitation.

M.GUILLAUD de l'OFB demande comment cet inventaire va être pris en compte concrètement au niveau de l'urbanisme ? Il rappelle que n'importe quel autre site peut être inventorié à posteriori.

M.VERCRUYSSSE indique qu'il y a urgence à intégrer ces données aux PLU actuels au niveau du règlement graphique afin de mettre en conformité ces documents.

Toutefois, dans les PLU actuels, il n'est pas prévu de mesures différentes de gestion de ces ZH, cela viendra probablement plus tard lors de la création d'un PLUi à l'échelle de Saumur Val de Loire.

Mme JONCHERAY rappelle aussi les 3 dispositions du SAGE en lien avec les ZH et informe que dans l'Accord de Territoire 2025-2027, un partenariat est prévu avec le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine. L'objectif de ce partenariat est d'accompagner les communes et propriétaires privés à mieux gérer leurs parcelles en zones humides (convention triennale).

Mme GUGLIELMI élue demande comment se passe la restauration sur les zones agricoles ?

M.VERCRUYSSSE rappelle que la réglementation prévoit que les ZH ne soient pas asséchées, remblayées, drainées. Toutefois, elles peuvent être cultivées, puisque la mise en culture ne joue pas sur la fonction hydrologique (sauf drainage) de la ZH, cela va jouer sur sa fonction biologique. La réglementation pour les ZH ne prévoit pas de « protection » sur l'occupation des sols : exemple maintien en prairie ou type de fertilisation ou de phytosanitaires utilisés.

M.GUILLAUD de l'OFB, indique qu'il n'y a pas que les agriculteurs concernés, l'urbanisation notamment l'étalement urbain a beaucoup joué en défaveur des zones humides, sans compter les nouveaux usages, telle que la pose de panneaux solaires, seuls les pieds d'ancrages des panneaux sont comptés dans l'impact de ces structures, alors que toute la surface des panneaux impacte la zone humide.

Après échanges M. DERVIEUX propose aux membres de valider l'inventaire réalisé par Saumur Val de Loire, un avis favorable est donné à l'unanimité des membres présents.

3. Avis de la CLE : SCoT Pôle Métropolitain

Mme DELAUNAY animatrice SAGE présente l'avis proposé pour ce projet d'arrêté de SCoT.

M. DE MAISONNEUVE représentant du Syndicat départemental de Maine-et-Loire de la propriété privée rurale souhaite insister sur les linéaires de haies arrachés, il faut bien en tenir



compte, il propose aussi d'ajouter à cet avis que les haies doivent être réalisées sur talus, même de faible hauteur.

Mme GUGLIELMI élue ajoute que quand cela est possible la haie doit être réalisée perpendiculaire à la pente pour retenir l'eau.

M. BONIOU de l'AELB indique que ce document ne prévoit pas la prise en compte des inventaires zones humides réalisés par les collectivités (uniquement pré localisation DREAL), cet ajout pourrait être demandé.

Il est donné un avis favorable à ce projet de SCoT, avec les remarques présentées et en ajoutant :

-Bocage/ haies : privilégier autant que faire ce peu la réalisation de haies sur talus et inciter à planter des haies à la perpendiculaire des pentes pour retenir l'eau.

-Inventaires zones humides, se référer aux inventaires des collectivités existants et en l'absence à la pré-localisation DREAL.

4. Avis de la CLE : Modification de droit commun n°2 du PLU de Chemillé en Anjou

Mme DELAUNAY animatrice SAGE présente l'avis proposé pour ce projet de modification de droit commun n°2.

Les membres sont favorables à l'avis proposé en ajoutant la même remarque que pour le SCoT du Pôle Métropolitain concernant la création de haies.

5. Prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau le 04/04/2025 : validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est validé avec la proposition d'ajout d'une présentation des travaux prévus au niveau des milieux aquatiques.

6. HMUC : Echange sur les études complémentaires liées à l'étude HMUC

M. DE MAISONNEUVE représentant du Syndicat départemental de Maine-et-Loire de la propriété privée rurale s'interroge sur l'estimation réalisée, sur quoi c'est ton appuyé ? il demande également comment sera réalisé la consultation des bureaux d'étude ? Il est aussi surpris du montant important de ces études.

M. DERVIEUX lui indique que les montants ont été effectués à partir d'estimation de prestations identiques sur d'autres syndicats. Ces montants pourront changer d'ici la date de consultation et la réalisation du cahier des charges plus précis. Les consultations se feront conformément à la règle des marchés publics.

M. CHAILLOU de l'association des irrigants Sud Loire Aubance, est aussi surpris des sommes mises en jeu, toutefois rappel qu'il est important de maintenir la dynamique en place notamment sur l'Aubance. Il trouve dommage de commencer l'étude sur l'Hyrôme dès maintenant.



Mme DELAUNAY animatrice SAGE, réponds que les études complémentaires vont être prioritaires et que les études obligatoires seront lancées en premier, viendront ensuite les études non obligatoires, celle pour l'Hyrôme ne sera peut-être pas lancée avant 2026.

M. LAGOGUEE élu rappelle que les études restent coûteuses, mais qu'il est important d'aller chercher des connaissances nouvelles. A terme, il faudrait étudier les connexions avec les autres bassins versants.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 11h30.



Aide à la compréhension : SIGLES/ACRONYMES

ADT : Accord de Territoire (ancien nom CT'Eau)

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

ARS : Agence Régionale de Santé

BE : Bureau d'études

BNPE : Banque Nationale des Prélèvements en Eau

BRGM : Bureau des Recherches Géologiques et Minières

BV : Bassin Versant

CBNB : Conservatoire Botanique National de Brest

CD : Conseil Départemental

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCLLA : Communauté de Communes Loire Layon Aubance

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CEN PDL : Conservatoire d'Espaces Naturels Pays de Loire

CLE : Commission Locale de l'Eau

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CT'EAU : Contrat Territorial Eau

CoPil : Comité de Pilotage

DASS : Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DCR : Débit seuil de Crise

DDPP : Direction Départementale de Protection des Populations

DDT : Direction Départementale des Territoires

DOE : Débit d'Objectif d'Etiage

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSA : Débit Seuil d'Alerte

EDEN : Étude des Équilibres Naturels. Bureau d'études, inventaires, gestion, restauration des milieux naturels, expertises sur les zones humides et les espèces envahissantes.

EEE : Espèces Exotiques Envahissantes

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

FDGDON 49 : Fédération Départementale des

Groupements de Défense contre Organismes Nuisibles de Maine-et-Loire

FDPPMA 49 : Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire

FNE Anjou : Fédération de protection de l'environnement et du patrimoine en Maine-et-Loire.

HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat

LAL : Layon Aubance Louets

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective

PAOT : Plan d'Action Opérationnel Territorialisé

PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

PNR : Parc Naturel Régional

PNRLAT : Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

RAE : Rongeurs Aquatiques Envahissants

REUSE/REUT : Réutilisation des eaux usées

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE LAL : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon Aubance Louets

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDDA : Schéma Directeur Départemental d'Assainissement

SDGRE : Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau

SLAL : Syndicat Layon Aubance Louets

SHF : Société Herpétologique de France : étude des amphibiens et des reptiles

STEU ou STEP : Station de Traitement des Eaux Usées/ Stations épurations

VP : Volumes prélevables

ZH : Zones Humides

ZRE : Zone de Répartition des Eaux

